

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Rapprochement éditant : l'indemnité réclamée par les Alliés comparée aux prétentions des agresseurs alors qu'ils se croyaient sûrs de la victoire.**  
— La Conférence de Londres : du tirage, mais la France tient bon ! — L'élection de l'Oise. — La guerre Gréco-Turque.

Les Boches crient qu'on les égorge parce qu'on leur réclame 132 milliards, alors qu'ils ont causé des dégâts ou obligé les Alliés à des dépenses qui avoisinent un chiffre huit fois supérieur. Il paraît que les vainqueurs ne tiennent aucun compte des capacités financières de cette malheureuse Prusse qui rêvait tout simplement, en 1914, d'égorger la France et de mettre la main sur la moitié de l'Europe !

Précisément, la revue allemande *Die Glocke* reproduit les prétentions de Guillaume au début de 1917, alors que le Kaiser se croyait certain de la victoire.

A ce moment il avait défini ses buts de guerre dans la déclaration que voici :

*Au nom de mon armée et de ma flotte :*  
Annexion de Longwy, Briey et de la côte belge.

Les Etats-Unis de l'Amérique du nord paieront immédiatement 30 milliards de dollars.

La France, 40 milliards de dollars ; l'Angleterre, de l'argent, des marchandises et des matières premières.

L'empereur deviendra duc de Courlande, la Turquie recevra Malte et quelques îles.

La valeur du dollar, avant la guerre, était supérieure à 5 fr. Par suite, sans tenir compte du cours du change qui aurait ageri les prétentions de Guillaume dans des proportions énormes, les sommes réclamées, en 1917, par la Prusse étaient de 150 milliards de francs pour l'Amérique, de 200 milliards de francs pour la France, et pour l'Angleterre, l'indemnité en nature n'eût certainement pas été inférieure aux 200 milliards réclamés à la France. En tout, pour ces trois nations, 750 milliards. Une paille !

À cette indemnité parfaitement *motivée*, comme on le voit, — et qui tenait compte, certes, des possibilités de paiement de la France, il eût fallu ajouter : la Belgique, les provinces du nord de la France, Longwy, Briey... et d'autres choses encore.

Si, arguant de notre incapacité de paiement nous avions esquissé un simple geste de résistance, appliquant la belle théorie de Bismarck, les Teutons eussent grignoté la France, département par département, comme les chenilles dévorent une à une les feuilles d'un arbre jusqu'à complète destruction de ce dernier.

Or, les prétentions inouïes de Guillaume étaient formulées au début de 1917. Qu'eût-il donc réclamé fin 1918, si les Alliés avaient succombé. Le double au moins du chiffre indiqué !

Et c'est ce peuple qui ose prétendre, aujourd'hui, que les Alliés dépassent la mesure, alors qu'ils se bornent à réclamer la huitième partie de ce que leur a coûté l'agression de la Prusse !

Ne nous laissons pas émouvoir par les gémissements venus d'Outre-Rhin. L'heure est grave. Si nous n'agissons pas avec fermeté, les Alliés ont perdu la partie.

A Londres, l'Italie penchait pour un ultimatum nouveau à adresser à Berlin. Lloyd George, impressionné par la résistance des financiers britanniques, était disposé à accepter cette proposition. Or que faisons-nous, depuis deux ans, sinon d'adresser des mises en demeure successives dont les Boches se rient. Le véritable ultimatum a été formulé le 7 mai 1919. Il y a deux ans les Alliés ont dit aux vaincus : vous paierez 20 milliards de marks ou avant le 1<sup>er</sup> mai 1921 et ce jour-là, au plus tard, la commission des réparations vous fixera sur votre dette définitive.

L'échéance est venue. L'Allemagne n'a pas payé les 20 milliards et elle prétend nous verser, en « 60 ou 80 annuités », une somme, bien inférieure à celle réclamée. C'est dérisoire.

Dans les circonstances actuelles, un nouvel ultimatum était un nouveau recul qui fortifiait la Prusse dans cette idée qu'elle peut tout se permettre avec les vainqueurs.

Les Alliés n'ont que faire d'une autre signature allemande qui serait reniée demain ; les engagements ont-ils une valeur quelconque pour un peuple qui considère les traités comme des chiffons de papier ?

Donc, M. Briand s'est énergiquement opposé à un nouveau recul. Il reste aux Boches la possibilité de capituler pendant les quelques jours que demandent les préparatifs de l'occupation. Mais qu'on ne l'oublie pas, nous ne serons payés que si nous avons en main des gages qui garantissent notre créance. « Tout le reste n'est que du vent », comme l'écrivit M. Poincaré dans la « Revue des Deux-Mondes ».

Le département de l'Oise a nommé hier deux députés.

Au premier tour quatre listes étaient en présence : celle du bloc national, celle des radicaux-socialistes, celle des socialistes unifiés et celle des socialistes révolutionnaires.

Les socialistes des deux écoles n'ayant aucune chance de vaincre se sont désistés et, à la suite d'une entente sur laquelle le public n'est pas fixé, ils ont reporté leurs voix sur les candidats radicaux.

Ce résultat ne changera rien à la Chambre, sinon qu'il y aura deux élus républicains prisonniers des extrémistes.

Qu'il seront-ils contrains de tromper ? leurs partisans ou ceux qui ont assuré leur succès ?

Comment ces deux radicaux pourront-ils être à la fois pour la propriété individuelle, d'après leur programme, et contre elle, d'après celui des socialistes ?

Pour l'acceptation d'action contre la Prusse criminelle, alors que les socialistes doivent, écrit *l'Humanité* « accepter les propositions de l'Allemagne » ?

On pourrait multiplier les exemples pour montrer l'immoralité de l'alliance momentanée qui fausse la représentation d'un département. Cela ne modifierait pas l'opinion personnelle du lecteur qui apprécie selon ses désirs personnels. Mais qui contesterait que de pareilles alliances ne peuvent qu'être nuisibles au pays. Est-il donc impossible de constituer un programme républicain, sincèrement républicain, ayant l'adhésion de tous les bons français qui, également adversaires de la réaction et de la révolution, placent l'intérêt de la nation au-dessus de tout ?

La Grèce proteste contre les informations, venues de Constantinople ou d'Angora, relatives à la situation des armées en présence. Les Turcs affirment que leurs troupes progressent sans cesse et que les Grecs sont dans une situation critique. Les Hellènes déclarent tout cela inexact : ils ont reculé, certes, mais... pour se réorganiser et préparer une nouvelle offensive que l'héroïsme des glorieux soldats de Constantin transformera en victoire décisive !

Athènes ne parvient pas à donner le change à l'opinion. La vérité est que le huchophile monarque qui s'est imposé à la Grèce, pour son malheur, a des moyens qui ne sont pas à la hauteur de sa présomption. Preuve en est qu'on affirme, à Londres que des négociations secrètes sont poursuivies par les Grecs pour obtenir l'intervention des Alliés.

Ces derniers ne peuvent refuser leur médiation. Il est temps qu'on en finisse avec toutes ces guerres criminelles. Mais l'accord, dans le Proche-Orient, n'est possible que par une révision du traité de Sévres. Le Grec présomptueux avait repoussé cette solution lors des pourparlers de Londres. Il devra l'accepter demain. Il y aura perdu son prestige, des avantages qu'il eût pu conserver, beaucoup de soldats et il aura aggravé, dans de lamentables proportions, sa situation financière. Si les Hellènes acclament Tino pour ce beau résultat c'est qu'ils ont vraiment le caractère bien fait !

A. C.

### Le budget

Le budget général de l'exercice 1921 comprend 23.264.969.000 fr. de dépenses pour le budget ordinaire et 3.185.936.000 fr. pour le budget extraordinaire.

## A nos Lecteurs

Nos ateliers étant fermés Jeudi prochain, le JOURNAL DU LOT ne paraîtra pas après-demain.

## INFORMATIONS

### Une déclaration du sénateur Lodge

Le sénateur Lodge a déclaré au Sénat américain qu'un traité avec l'Allemagne suivra probablement l'adoption de la résolution Knox. Le sénateur a ajouté que le président Harding et le département d'Etat ont montré clairement l'intention des Etats-Unis de ne pas abandonner les alliés.

### La situation en Syrie

Le « Temps » déclare dénuée de fondement les informations selon lesquelles des soulèvements auraient eu lieu dans certaines parties de la Syrie obligeant les troupes françaises à organiser une action militaire répressive. Après avoir affirmé que les populations placées sous notre mandat sont dans un calme complet et que la situation est normale sur le territoire syrien, le « Temps » précise que c'est seulement aux confins nord de la Syrie, dans la région du Killis — région qui a été évacuée par nos troupes à la suite du récent accord franco-turc — qu'il existe un noyau de partisans non encore désarmés dont les agissements ont pu donner naissance aux rumeurs dont il s'agit.

### Une municipalité qui supprime l'Octroi

Le conseil municipal de Blois a voté la suppression de ses octrois et des taxes de remplacement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1922.

### LA GRÈVE NOIRE

Les mineurs veulent dicter eux-mêmes la décision par leurs votes.

Les journaux croient savoir que la durée de la grève des mineurs dépend en très grande partie du résultat des réunions qui auront lieu dans les différents centres miniers.

Les nouvelles parvenues à Londres aujourd'hui montrent le désir croissant de la part des mineurs, de faire connaître leur avis au moyen d'un scrutin. On croit savoir aussi que le gouvernement procède à un recensement sévère des approvisionnements de charbon disponibles avant de déterminer les nouvelles mesures qui deviendront nécessaires si la grève se prolonge.

## Chambre des Députés

Séance du 30 avril 1921

La Chambre discute le projet concernant le douzième provisoire. Elle vote un projet invitant le Gouvernement à déposer, à la rentrée, un projet de réforme des tribunaux administratifs. Elle décide qu'il ne sera pourvu à aucune vacance dans les conseils de préfecture.

La Chambre maintient son texte en ce qui concerne le traitement maximum des instituteurs fixé à 9.000 fr., alors que le Sénat l'a fixé à 8.500 fr.

L'ensemble du budget est voté.

Le projet qui a trait à l'ouverture d'un douzième provisoire est voté.

La Chambre s'ajourne au 19 mai.

## Sénat

Séance du 30 avril 1921

Le Sénat s'occupe des modifications apportées par la Chambre au budget. Tous les chiffres de la Chambre relatifs aux budgets sont adoptés, mais le Sénat maintient sa décision fixant à 8.500 fr. le maximum du traitement des instituteurs par 173 voix contre 122.

Dans la séance de l'après-midi le Sénat revient sur ce vote et accepte les décisions de la Chambre. Le maximum de traitement des instituteurs est donc fixé à 9.000 francs.

Le projet relatif au douzième provisoire est voté.

## CHRONIQUE LOCALE

### Sollicitude touchante !!!

Au cours de la séance du Conseil Général, il a été donné communication d'un rapport relatif au mauvais état dans lequel se trouvent les prisons de Figeac et de Gourdon.

En raison de ce mauvais état, sans doute toujours mauvais pour les détenus, mais encore plus mauvais pour les gardiens, et pour la surveillance, des prisons ont été construites à Figeac et à Gourdon.

Dans ces bâtiments flambant neufs, doivent être transférés les détenus qui sont dans les vieilles et délabrées prisons. Il y a même longtemps qu'ils auraient dû y être transférés. Non pas peut-être pour le bien-être absolu des détenus, mais tout au moins pour les gardiens dont le service et la sécurité seraient mieux assurés que dans les vieux locaux.

C'est logique, n'est-ce pas ? Eh bien, les locaux neufs ne plaisent pas à l'Administration pénitentiaire.

Il paraît, — on l'a dit au Conseil Général — que l'installation des nouvelles prisons n'était pas complète.

Manquait-il de barreaux et de grillage aux croisillons ?

Manquait-il de verrous à secret aux portes ?

Nenni ! Il manquait... le chauffage central !

Et parce que le chauffage central n'est pas installé dans les nouvelles prisons de Figeac et de Gourdon, l'Administration laisse les détenus dans les prisons délabrées où toute surveillance, ou toute sécurité n'existent pas pour les gardiens.

Il n'y a pas le chauffage central ! L'Administration craint que l'hiver les détenus n'aient des engelures.

Vraiment, l'Administration pénitentiaire est pleine de mansuétude ! Mais pour qui ?

Elle n'hésite pas à réclamer des billets de mille pour que les vagabonds et les malhonnêtes gens soient aux petits soins, et elle refuse 300 francs nécessaires pour assurer la sécurité des gardiens, pères de famille, honnêtes gens, chargés de surveiller la racaille des prisons.

Il est vrai que l'Administration pénitentiaire depuis quelque temps a des raisons plausibles pour exiger le confort moderne dans les locaux dont elle dispose.

Ces derniers temps, elle y reçoit du beau monde, gens huppés, mercantils, trafiquants auxquels au nom de la justice les gendarmes ont mis la main au collet.

Ah ! le chauffage central est exigible : et l'on refusera un sac de charbon ou un fagot supplémentaire aux gardiens, pères de famille !

LOUIS BONNET

### La Fête du Lycée de Jeunes Filles

C'est dans une salle, féeriquement illuminée que se pressaient un millier de personnes, pères et mères des élèves, et les membres de leurs familles, gracieusement invités par Madame la Directrice.

Le rideau se lève, et à nos yeux émerveillés, se présente une gracieuse corbeille de fleurs qui vont s'animer, esquisser des pas chorégraphiques, même un charmant bébé tout étouffé de se voir si beau si frénétiquement applaudi. Avec quel charme et quelle émotion l'une de ces gracieuses enfants n'a-t-elle pas effeuillé la Marguerite.

Puis c'est une voix pure, qui se fait entendre dans Lakmé, et nous charme aux accompagnements impeccables au piano !

D'un bond prodigieux nous voici dans l'antiquité, et nous assistons à une scène domestique ; Socrate, plongé dans ses pensées, égaré par la philosophie, oublie qu'il a une femme, jeune, jolie et robuste et qui a soif d'amour. Elle se chargera de le ramener à la raison et aux sentiments de la vie conjugale.

Avec quel brio, Xantippe a-t-elle joué et captivé l'auditoire et comme Myrrhine, à la chevelure opulente, digne des contes des mille et une nuits, venue l'âme pleine de fiel, pour injurier le philosophe, s'est-elle vue vaincue et transformée par les enseignements de ce philosophe ! Elle aussi, ne veut pas « jeûner ».

Mais si elle est sevrée d'amour, c'est sa faute, elle ne sait pas séduire, et Socrate, ce nuageux, l'éduque dans l'art de ramener son mari. Dans un baiser de reconnaissance elle lui donne un baiser. Survient Xantippe qui croit à une trahison de la part de cet époux volage ; fureur ! symcope mortelle. Socrate, croit à la mort de celle qu'il aimait, sans le savoir. Effusion de douleur ! Résurrection de cette hyène amoureuse, qui veut être battue ! Baisers de réconciliation ! Mesdemoiselles vous avez été charmantes et actrices consommées.

Je n'oserai pas dire l'artiste, qu'est Mlle Millochau ; nous l'avions déjà applaudie, il y a peu de jours, et la Presse avait exprimé notre admiration. A cette soirée, ce fut un nouveau triomphe, où, son âme d'artiste anima son archer qui fait jaillir des cordes une harmonie que l'âme seule put comprendre et que la plume ne saurait rendre.

Délirants ! merrois ! vous avez été divins ! fallait-il rire ou fallait-il pleurer. Nous avons pleuré de rire et nous rions et nous pleurons, et cela même ne nous empêchait pas de faire honneur à une table bien servie. Quel entrain et quel naturel ! Colombine, vous avez été parfaite ! Merci.

Un choeur vient nous reposer, car il nous fallait respirer après tant d'émotions, et l'auditoire a montré par ses applaudissements combien il appréciait le talent des jeunes rossignols et des matresses qui les avaient si bien stylés.

A Madame la Directrice, et à toutes ses collaboratrices, nous adressons nos félicitations et l'expression de notre plus chaleureuse gratitude.

Un spectateur.

### Compatriote

Parmi les candidats reçus aux examens qui ont eu lieu devant la cour d'Appel d'Agen pour les fonctions de juge de paix, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. Cabrit, principal clerc d'avoué à Cahors.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

### Justice de paix

Les juges de paix dont les noms suivent sont admis à bénéficier de l'élevation de traitement à titre personnel, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1920.

MM. Bergouinoux, juge de paix de St-Germain ; Dauliac, de Souillac ; du Mas de Vaucouac, de Puy-l'Évêque.

### Médaille d'honneur

Le ministre de l'intérieur vient de décerner la médaille d'honneur pour avoir accompli des actes de courage à notre compatriote M. Tourriol, officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe, à la chefferie du génie à Montauban.

Nos félicitations à M. Tourriol qui est le frère de l'excellent chef de bureau de la Préfecture du Lot.

### Conseil municipal

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. de Monzie.

Lecture du procès-verbal est donnée ; le procès-verbal est adopté.

Par extraordinaire, un public nombreux assiste à la séance. Il vient pour assister à la protestation qui doit être faite contre la participation de la Municipalité aux fêtes de Jeanne d'Arc.

Le Maire dit que le parc de l'évêché et l'immeuble de l'évêché vont être aménagés. Dans la partie intérieure du domaine, on installera un terrain de jeux populaires.

Il indique les divers aménagements de l'immeuble.

M. Huard demande qu'on place une grille en remplacement du mur qui se trouve dans la rue du Séminaire, parce que l'entrée du parc, actuellement, n'est pas toujours facile, surtout quand les portes sont fermées... ce qui arrive quelquefois.

Renvoyé à la Commission des Finances une demande de subvention en faveur de l'Union artistique et littéraire et une demande de bourse à l'École de Vierzon en faveur du jeune Mas.

M. Feydel demande une prorogation de trois mois de son bail au théâtre, où il donne des représentations cinématographiques.

Le Conseil n'accorde qu'un mois.

Le Syndicat des patrons pâtisseries de Cahors demande une dérogation à la loi sur le travail des ouvriers pâtisseries.

M. Ichard demande si les ouvriers ont accepté ?

Oui, répond le Maire.

« Alors, qu'ils se débrouillent seuls », répond M. Ichard.

Aviz favorable est donné à la demande de dérogation.

Renvoyé à la Commission des Travaux publics une demande tendant à la construction d'un caveau collectif pour les enfants de Cahors morts au champ d'honneur.

Renvoyé à la Commission une demande de M. Henras tendant à l'exécution d'un chemin dans la plaine de Cabessut.

M. Henras promet que les riverains verseront leur souscription.

M. Holzer demande l'ordonnement d'une somme de 100 fr. en faveur du passeur de Larroque-des-Arcs qui n'a pas touché cette indemnité depuis 3 ans.

Adopté.

M. le Maire fait connaître que plusieurs fêtes vont avoir lieu à Cahors : le 8 mai, fête nationale de Jeanne d'Arc ; le 22 mai, réception de M. Maginot, ministre des pensions ; le 19 juin, fêtes organisées par la Fédération des Sociétés de gymnastique.

Pour toutes ces fêtes, il faut de l'argent pour permettre la décoration et l'illumination de la ville. Il s'agit donc de voter un crédit global qui pourrait être fixé à 4.000 francs.

En ce qui concerne le centenaire de Napoléon, la ville n'a à prendre aucune disposition : elle ne participe pas à cette fête.

Mais la fête de Jeanne d'Arc est déclarée fête nationale. La Municipalité doit obéir à la loi et se conformer aux instructions du Gouvernement.

Donc, Cahors pavoisera, illuminera, les enfants des écoles chanteront sur le parvis de l'hôtel-de-ville, la musique de la ville jouera la retraite aux flambeaux, comme au 14 juillet et au 11 Novembre.

Quant à ce qui est de la participation aux cérémonies religieuses, les Conseillers pourront individuellement assister à ces cérémonies, mais ils ne représenteront pas le Conseil municipal.

M. Holzer prend la parole pour protester contre les fêtes de Jeanne d'Arc auxquelles vont participer toutes les réactionnaires et les cléricaux.

Pour sa part, il refuse de voter les crédits. M. Holzer s'élève contre la politique du Bloc National, et fait appel aux républicains du Conseil, élus sur un même programme, pour refuser les crédits.

Une longue, vive discussion s'engage ; le public manifeste à plusieurs reprises et applaudit Holzer.

M. de Monzie répond que la fête du 8 Mai est une fête Nationale.

M. Huard demande le vote de 1000 fr. pour payer le transport des 1000 gymnastes qui viendront à Cahors le 19 Juin. Adopté.

M. Holzer proteste à nouveau contre le crédit demandé pour la fête de Jeanne d'Arc. Il demande la réduction de 1 franc de ces crédits, à titre de principe.

M. Marmiesse proteste également. Les crédits sont votés par 14 voix contre 6.

On vote pour : MM. de Monzie, Tassart, Dulac, Ressiguier, Gavens, Arnaudet, Gayet, Cambon, Henras, Carlin, Huard, Pédelmas, Sastres, Nicolai.

Ont voté contre : MM. Holzer, Ichard, Bach, Gibart, Bessières, Marmiesse. Les crédits sont votés.

M. Nicolai propose l'établissement d'un urinoir place Rousseau, pour la Bourse du Travail. Renvoyé à la commission des Travaux publics.

Le voeu déposé par le Syndicat des négociants en tissus détaillants de Cahors, demandant que chaque citoyen contribue aux impôts, mais que seuls les commerçants ne soient pas soumis au contrôle. Adopté.

Ce voeu a été déjà voté par le Conseil général.

M. Marmiesse donne lecture d'un voeu protestant contre la célébration officielle du centenaire de Napoléon.

Cette partie de voeu est adoptée, dit M. le maire. Et il n'est pas donné suite au reste du voeu.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

### Compound Club Caduroien

Réunion vendredi 6 courant à 20 heures au siège social, café de Bordeaux. Tous les membres actifs sont instamment priés d'y assister, principalement ceux qui désiraient prendre part aux preuves de la grande fête sportive du 12 juin.

Tombola. — Les lots de la Tombola organisée par le C. C. C., au profit des camps de vacances seront très prochainement exposés à la Mercerie Péfourque-Bourgeois, Boulevard Gambetta.

### Cirque Bureau

Nous rappelons que c'est ce soir que le grand Cirque Bureau donnera sa première représentation à Cahors. Représentation mercredi soir, à 8 h. 1/2.

Jeudi, matinée à 3 heures ; soirée à 8 h. 1/2.

### Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le jeudi 5 mai 1921, par la

### Pharmacie de la Croix-Rouge

Laboratoire de la Phosphodiè Gernal

En face le Théâtre — CAHORS



# Conseil Général du Lot

Séance du 2 mai 1921

La séance du Conseil Général s'est ouverte lundi matin à 10 heures 1/2 sous la présidence de M. de Monzie.

M. le Préfet assiste à la séance.

En ouvrant la séance, M. le Président adresse, au nom du Conseil, les souhaits de bienvenue et l'affirmation d'une sympathie qui déjà lui fut témoignée dans les premières rencontres de ces dernières semaines par la population tout entière.

Nous savons gré, dit le Président, de la prédilection que vous avez témoignée à notre département et plus encore, nous remercions le Gouvernement du choix qu'il a fait de votre personne.

M. le Président ajoute qu'il a suffi de ces quelques jours, de cette prise de contact pour confirmer dans le sentiment de tous l'opinion qu'avaient du Préfet ses chefs et ses collègues.

Il peut être certain d'avoir conquis l'unanimité des suffrages ici.

« Vous arrivez à une heure où, pourtant, les tâches sont multiples et ardues, mais dans notre département elle est plus grave encore. C'est un département qui demande une assistance continue des pouvoirs publics, qui subit une crise de dépopulation exceptionnelle, qui est aux prises avec les pires difficultés. »

En souhaitant la bienvenue au nouveau Préfet, le Président salue l'ancien Préfet M. Grillon.

Le Président dit ensuite, que nous sommes en présence d'une situation des plus graves que la France ait connue. A aucune heure, il n'a été plus nécessaire de voir juste et d'agir vite.

Le fait brutal, c'est une situation financière sans précédent dans notre histoire.

Ce n'est pas avec l'espoir des réparations immédiates, sinon des réparations intégrales qu'il est permis d'envisager les difficultés financières du moment.

Il faut qu'on sache qu'à l'heure actuelle il n'est pas possible de résoudre ces difficultés, de parer aux risques de l'avenir avec les moyens dont il a été usé dans le passé. Il n'est pas possible de recourir à de nouveaux emprunts, de demander aux capitalistes, aux petits capitalistes français, une contribution même sous forme d'emprunt parce que les titres des emprunts de guerre, les titres qui figurent dans les portefeuilles français sont immobilisés n'étant pas négociables.

Il est indispensable qu'on sache bien que l'appel à l'emprunt est interdit à un Gouvernement quelconque, tant qu'on n'aura pas rendu aux porteurs de titres la possibilité de les négocier à un cours qui soit un cours sincère établi par la rencontre de l'offre et de la demande. Donc, restitution de la liberté du marché.

Il faut se rendre compte qu'il s'est produit un phénomène économique : c'est la baisse brusquée.

C'est surtout, dit le Président, dans le domaine agricole que cette baisse brusquée et factice avait une importance et des conséquences désastreuses parce qu'elle a tué la confiance, parce que la propriété rurale s'est instituée et développée depuis quelque 4 ans sur la base des hauts prix qui correspondaient à la rareté ou à l'insuffisance de la production, qui avaient été affirmées par des promesses écrites dans les lois, qui paraissent consacrées par la logique économique de la vie mondiale.

En précipitant la baisse, on a tué la confiance de la part du propriétaire agricole.

Il n'est donc pas possible que les pouvoirs publics ne fixent pas la politique financière, économique de la France qui reste encore à déterminer, en tenant compte de ce qui est un très juste sentiment public.

M. le Préfet remercie le Conseil des paroles de bienvenue qui lui ont été adressées. La bienveillance dont il a été l'objet de la part de tous, l'a profondément touché.

Nouveau venu, il ne saurait, dit-il, avoir la prétention, pour les différentes questions qui l'intéressent d'apporter une documentation personnelle importante et des avis autorisés, mais il pense que cela viendra peu à peu. En attendant, les premières études qu'il a faites de ces questions et des délibérations du Conseil Général, lui ont permis de voir de quelle manière à la fois prudente et réservée et aussi avec quel sens précis des réalisations, le Conseil traite des problèmes multiples qui se posent.

La crise que nous traversons, dit le Préfet, est assurément une crise des plus sérieuses, des plus difficiles à résoudre. Alors que pendant les longues années de la guerre, notre outillage national s'est désagrégé peu à peu faute d'entretien possible, que pour le refaire, pour reconstituer nos routes, nos transports maritimes et terrestres, nos constructions, le matériel de nos usines, tous nos moyens de production, il faudrait pouvoir dépenser des sommes considérables, pour le faire, nous n'avons, à côté d'un budget national fléchissant sous les poids d'une dette invraisemblable, que des budgets communaux et un budget départemental réduits à des faibles ressources.

C'est pourquoi, en attendant que s'éclaire l'horizon politique, en attendant que l'Allemagne se décide à nous payer, que la situation générale économique se rétablisse, il y a lieu d'agir avec prudence et réserve dans le maniement des deniers publics.

Et cependant, il est des dépenses qu'il faut avoir le courage de faire, lorsqu'elles correspondent à d'impérieuses obligations de solidarité so-

ciales et aussi lorsqu'elles sont la semence indispensable pour les moissons futures.

M. le Préfet termine en assurant le Conseil de son concours le plus absolu et le plus dévoué.

par le Préfet de la Gironde au sujet du sanatorium de Montfaucon.

Le Préfet de la Gironde propose d'envoyer les tuberculeux de ce département à Montfaucon.

Une Commission est nommée pour s'entendre avec le Préfet de la Gironde.

MM. Bénéch, Pezet, Coulon, Jardel sont désignés.

M. le Préfet donne lecture des réponses du Gouvernement à divers vœux émis par le Conseil Général.

M. Delpon propose de maintenir la majoration de retraite de 50 francs accordée aux anciens cantonniers. Adopté.

Renvoyée à la Commission départementale une proposition relative à la création d'une caisse de chômage au moyen de fonds communaux.

Le Conseil vote un crédit de 320 francs comme part contributive à l'élargissement d'un chemin dans la traverse de Teysseu.

Le Conseil propose pour l'ouverture et la fermeture de la chasse en 1921, les mêmes dates que celles de l'année dernière.

M. Delpon demande s'il est exact que l'Etat aurait préparé un projet par lequel, il prendrait à sa charge l'acquisition et l'entretien des casernes de gendarmerie.

Le Président et le Préfet répondent qu'ils ignorent ce projet.

M. Coulon indique que par suite du mauvais état des prisons de Figeac et de Gourdon, une nouvelle prison a été construite dans ces localités.

Il est temps de transférer les détenus dans ces nouvelles prisons.

Or, l'Administration pénitentiaire ne procède pas à ce transfert, elle demande des aménagements confortables et modernes dans ces locaux. Elle voudrait l'installation du chauffage central.

Le Conseil Général refuse de procéder à cette installation, et invite le Préfet à intervenir auprès du ministre de l'intérieur pour obtenir d'urgence l'évacuation des anciennes prisons et la mise en service des prisons nouvelles.

M. de Lapize dit que la commune de Fontanes-Lunegarde demande le classement d'un chemin vicinal se dirigeant de Reilhac sur Gramat et St-Céré. Adopté.

La séance est levée à 6 heures.

MM. Bouat, Fontanille et Limes déposent le vœu suivant :

Le Conseil Général du Lot, s'inspirant du désir souvent exprimé par les populations des communes de Bétaille, Capdenac, Queyssac, Billac, notamment par le Conseil municipal de Bétaille dans sa séance du 10 avril 1921, au nom des populations de cette commune et des communes avoisinantes :

Considérant d'autre part :

1° Que la commune de Bétaille s'engage à prendre les frais à sa charge ;

2° Que l'arrêté se trouve au point central de plusieurs communes, intéressant une région importante et productive, dont il y a lieu de favoriser le développement ;

3° Que le vœu que l'arrêté de Bétaille soit transformé en loi de Bétaille.

MM. Bouat et Fontanille déposent le vœu suivant :

Le Conseil Général du Lot, s'inspirant du désir souvent exprimé par les populations des communes de Figeac, Mezel, Capdenac, et notamment par le Conseil municipal de Figeac, dans sa séance du 10 avril 1921 ;

Considérant d'autre part que la commune de Figeac s'engage à prendre les frais à sa charge ;

Emet le vœu qu'un arrêté soit établi à la maisonnette N° 109, située entre les gares de Saint-Denis-près-Martel et celle de Montvalent (ligne de Brive à Capdenac) et demande instamment, dans l'intérêt de cette région dont les moyens de communications sont si insuffisants, que ce projet soit réalisé le plus tôt possible.

Ces vœux sont adoptés.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Orliac, propose de voter une subvention en faveur du Comité des Courses de chevaux à Gramat. Adopté.

Au augmenté de 1200 francs le traitement du concierge de la prison de Figeac, et de 800 francs celui de la prison de Gourdon.

150 francs sont votés pour réparation du matériel de l'Ecole Normale d'Instituteurs.

10.000 francs sont accordés à la Chambre de Commerce pour l'aménagement des locaux de la dite Chambre.

Le ministre de l'instruction publique demande que la chapelle de l'établissement Decaen soit affectée aux archives.

Les chais de l'immeuble Decaen seront loués à la coopérative militaire au prix de 600 francs.

M. Larnaudie propose qu'une commission soit constituée en vue de la location de certaines parties de terrains dépendant de la caserne Decaen.

M. Bouat propose le vote de 500 francs en faveur du Comité qui fait procéder aux fouilles de l'Impérial, à Luzach. Adopté.

MM. Larnaudie et Constant émettent un vœu tendant à ce que les tarifs téléphoniques soient réduits. Adopté.

Un vœu demandant le rétablissement du droit de distillation à domicile est adopté.

Un vœu tendant au rétablissement des anciens trains entre Cahors et Montauban, les nouveaux étant maintenus est voté.

L'heure légale n'étant pas observée dans les campagnes, MM. Orliac, Guilhem, Lacaze demandent que l'heure de la fermeture des débits soit retardée à 23 heures.

Une longue discussion s'élève au sujet d'un vœu déposé par M. Appoles tendant à ce que les prix de vente au détail des denrées soient soumis à contrôle.

personnelle qu'administrative et il déclara qu'il ne prendrait pas parti et qu'il s'abstenait.

Le jour de M. Verne disant que le Conseil Municipal reconnaît que la gestion administrative et financière du maire ne s'est pas départie du souci constant d'améliorer la situation de notre commune ; que l'économie réalisée par les règles d'une gestion imposées plus que jamais les circonstances présentes ; déclare renouveler sa confiance à M. Desprats et passe à l'ordre du jour », fut mis aux voix et adopté à l'unanimité des votants : M. Lugan ne prit pas part.

Puis, M. Bousquet, de Castel-Rouge, put enfin placer le discours laborieusement préparé qu'il avait dû remettre à la précédente séance.

A propos de réparations aux chemins, il parla longuement des nouveaux riches, du Comité d'initiative, de l'exploitation des paysans, mais il insista particulièrement sur les fonctionnaires qu'il ne porte pas dans son cœur. Pour lui, on gaspille l'argent de la commune en dépenses inutiles, les fêtes, les sociétés locales, le Comité d'initiative ; les hôtels sont inutiles dans un pays ; il n'est pas nécessaire d'organiser le balayage des rues car la ville est assez propre. Les ressources budgétaires, toutes les ressources, doivent être utilisées à la réparation des chemins, non pour les autos des riches, mais pour les paysans, dont nous conseillons se prévalent le mandataire exclusif. M. Bousquet fut tout cela sur un ton violent et agressif, sa haine se manifesta profonde, surtout contre les fonctionnaires, qui furent injuriés en un langage particulièrement grossier. Et, fier de sa besogne, le haineux conseiller termina au milieu des applaudissements ironiques de la salle.

Le Conseil put enfin aborder l'ordre du jour.

Le Maire fut autorisé à traiter de gré à gré avec M. Maroussat entrepreneur à Toulouse pour réparations à la gendarmerie.

Le choix du monument aux morts : colonne de granit avec mosaïque or et statue en bronze de la « Victoire », est définitivement arrêté. Les artistes MM. Rufin architecte et Bouchard sculpteur auront terminé leur œuvre pour octobre prochain.

On refuse le remboursement de 90 fr. demandés par M. Pellissier pour une réparation à ses chemins.

On ajourne la discussion sur le rétablissement des débits de paille.

Satisfaction sera enfin donnée aux habitants de Rougnols privés d'eau par suite de la capture de l'ovaire fontaine.

Une somme de 200 francs est accordée à la Commission des fêtes pour la Fête Nationale de Jeanne d'Arc le 8 mai prochain.

Toutes ces dépenses sont votées à l'unanimité y compris M. Bousquet qui ne pouvait monter ainsi plus d'inconscience.

Montouge

Adjudication. — Dimanche, a eu lieu à Montouge l'adjudication des transports par autobus des archives du syndicat agricole de Montouge.

Trois soumissionnaires avaient fait des offres : M. Benestébe, 2 fr. 50 les 100 kilos ; M. Carrière, 2 fr. 40 ; M. Mourgues, 2 fr. M. Mourgues a été déclaré adjudicataire.

Puy-l'Évêque

Dimanche, 2 mai, s'est joué sur le grouin de Duravel un match amical mettant aux prises l'équipe 1 du S. C. P. D. et une équipe de vétérans.

Le coup d'envoi, magistralement botté par Toubert, échoit aux vétérans, mais le ball, happé par Robert, lui permet de marquer un essai après l'essai. La mi-temps est siée sans que le résultat. Sporting-Club, 12 - Vétérans, 3.

Dès la reprise, le Sporting envahit les buts adverses. Sur sortie de mêlée Nadal tend et réussit un joli drop-goal et à nouveau les trois-quarts du S.-C. vont par 3 fois à l'essai malgré la farouche défense de Margariéna qui sauva souvent son équipe dans de critiques situations.

La fin arrive avec le score suivant : Sporting, 25 - Vétérans, 3.

Une ovation est faite au camarade Toubert qui fut malgré ses 40 ans, le meilleur parmi les Vétérans, se montrant aussi avisé capitaine qu'habile tacticien.

Le Sporting-Club toute l'équipe est à féliciter.

St-Vincent-Rive-d'Or

Dimanche 7 mai, a eu lieu à Cournou (Seine-et-Marne) la Rive-d'Or, sous la présidence du sympathique M. Delport, député du Lot, l'inauguration d'un mausolée élevé à la mémoire des braves tombés au champ d'honneur pour la défense de la Patrie.

Cette belle et patriotique manifestation a fait battre dans tous les cœurs des nombreux assistants un sentiment de fervente reconnaissance impérisable pour ces chers disparus.

M. l'abbé Cluzel a béni le monument et a prononcé un discours plein de patriotisme.

L'inauguration officielle a eu lieu, M. le Maire de St-Vincent a pris la parole en ces termes :

Discours de M. le Maire

Monsieur le Député,

Permettez-moi, en ma qualité de Maire de St-Vincent-Rive-d'Or, de vous remercier, au nom des anciens Combattants de Cournou, au nom de nos familles si cruellement frappées, d'avoir bien voulu répondre à l'invitation qui vous a été faite de venir présider cette imposante manifestation. Votre présence en hausse l'éclat et est un sûr garant de l'intérêt que vous portez aux habitants des campagnes.

Soyez donc le bienvenu.

Mesdames, Messieurs,

Les membres du Conseil municipal de la section de Cournou m'ont prié de vouloir bien prendre la parole, aujourd'hui, à l'occasion de l'inauguration du mignon monument qui a été érigé pour perpétuer le souvenir de nos familles si cruellement frappées, des braves tombés au champ d'honneur, pendant la terrible guerre, pour la défense du sol sacré de la patrie.

J'aurais préféré rester dans l'oubli, mon âge et mes facultés ne me permettant pas d'exprimer comme je le voudrais toutes les pensées sublimes que devrait me suggérer une pareille cérémonie.

Aussi mon émotion est profonde en présence de tant de deuil.

Des voix plus autorisées que la mienne vous dépeignent mieux les mérites de ceux qui ne sont plus mais pas avec un serrement de cœur plus fort.

Comment en serais-je autrement ?

Depuis 1875, j'ai rempli les fonctions de secrétaire de mairie. Il me revient à la mémoire l'arrivée à la maison commune d'un papa tout souriant, tout à la joie, me disant : « M. Delport, je viens vous déclarer la naissance d'un garçon. Ce petit enfant est mon espoir, mon avenir, mon avenir, fait tous les sacrifices pour lui assurer un avenir. Par l'ambition d'un monarque Prussien qui aurait voulu régner sur le monde entier une catastrophe s'est déchaînée et a détruit tant de vies humaines. Non, tous ces enfants ne peuvent me laisser insensible.

Les représentants de Cournou et toute la population ont obtenu et voulu que leur section, leur petite patrie ait son mausolée. Ce mausolée est formé, comme à St-Vincent, comme aux Roques, pour ouvrir une souscription volontaire qui a été fructueuse et qui a permis de faire face en partie à la dépense. Chaque famille a apporté son obole.

Je les en remercie au nom de ceux qui ne

sont plus. Cette commission ne s'est pas attardée, à remplir les dernières formalités. Elle a commandé et le monument est dressé. Elle nous a donné l'exemple de l'activité, de l'esprit de décision.

Peut-être que la leçon nous servira.

En effet, on ne fait jamais trop vite, ni trop beau lorsqu'il s'agit de montrer notre profond respect pour les braves qui ont donné leur vie pour sauver notre indépendance, nos biens, nos familles, en un mot toutes nos libertés, que nos aïeux et notre génération avons mis un siècle à nous assurer.

Les enfants de Cournou, comme ceux de toute la commune, commencent de la France entière, à l'appel de leur nom sont partis avec cet enthousiasme, cette abnégation qui dénotait chez eux un courage héroïque, altitude de qu'ils ont toujours eue jusqu'au dernier moment de leur vie.

Hélas, beaucoup ne sont pas revenus.

Honneur et gloire aux morts de Cournou !!

Adressons aussi nos félicitations à ceux dont le tunique a été frolée par les balles et les éclats d'obus, mais qui sont rentrés indemnes dans leur famille, où ils ont ramené le bonheur.

Inclinons-nous devant les blessés, tous ont fait leur devoir et bien mérité de la patrie.

Leur corps robuste a été de ceux des soldats des nations alliées a formé le rempart que les barbares ennemis n'ont pu franchir !

La France a été sauvée ! Mais ce n'est pas sans encombre qu'elle reverra sa tranquillité, son ancienne prospérité.

Nous vivons encore des heures angoissantes.

Espérons, cependant, que nos éminents hommes d'Etat ne laisseront pas impuni le sang versé par nos enfants pour la défense du droit.

Et maintenant, je croirais manquer à mon devoir si je n'adressais pas une mention bien méritée à M. Breston, auteur du monument destiné aux Morts de Cournou. C'est d'un fini parfait. Ses ciseaux ne le cèdent en rien à ceux des sculpteurs des grandes villes.

Je termine, Mesdames, Messieurs, au cri de vive la France !

Vive la République !!!

Puis, le Président de l'Association des combattants a, dans quelques mots pleins de foi patriotique, affirmé que les enfants des Roques et Cournou étaient toujours prêts à répondre « Présent » à l'appel du devoir pour la France.

M. Delport a pris la parole et a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Delport

Mesdames, Messieurs,

Mes chers amis,

Les longs mois de la guerre furent cruels pour les communes de France. Combien de nos jeunes gens, fleurs de nos campagnes, combien de nos héros, ont été sacrifiés à la Patrie avant fixé comme le terme après lequel elle ne demandait plus à ses enfants le sacrifice de leur vie, combien sont tombés les armes à la main, résistants d'abord à l'invasion ennemie, assurant et complétant ensuite la victoire de la France, combien sont morts des suites de blessures reçues et des maladies contractées au front.

Le livre d'Or des communes de France l'apprendra dans votre paroisse grâce à ce monument qui rappellera à toutes les générations futures les noms héroïques des enfants de Cournou qui sont tombés pour la défense de notre belle Patrie.

Je voudrais aussi que ce livre d'Or, ces monuments nous rappellent les blessures et les distinctions de ceux qui survécurent, apprenant ainsi à ceux qui pourraient l'ignorer ou feindraient de l'ignorer ce qui se cachait de dévouement, d'abnégation et d'héroïsme sous la blouse de nos cultivateurs et quel cœur rose et d'un ardent amour de la patrie battait dans ces poitrins qui s'offrirent, remparts vivants, à la France en danger.

Et en entendant rappeler les noms si nombreux de vos héros morts au champ d'honneur je me suis incliné respectueusement au seuil de cette notice nécrologique. Que de vaillants vous avez perdus ! Que de tristesses pour votre si joli village de Cournou !

De leurs mains dont la mort a desserré l'étreinte nous avons recueilli le flambeau. Le meilleur hommage que nous puissions rendre à leur mémoire c'est de ne pas le laisser s'éteindre, c'est de conserver brillante sa flamme pour le passer à ceux qui nous succéderont et qui recueilleront le fruit de nos efforts comme nous avons recueilli le fruit du sacrifice de nos chers disparus.

O Morts de Cournou ! Vous qui nous avez sauvés de l'invasion étrangère ! Vous qui nous avez épargné le terrible esclavage, la horde barbare nous réservait, soyez à jamais bénis !

Nous conserverons de génération en génération le souvenir de vos vertus héroïques et nous les transmettrons aux enfants de nos petits enfants comment par votre mort glorieuse la France respirent dans une ardeur de gloire à la tête des Nations et à la tête de la Civilisation.

Soldats de Cournou, tombés au champ d'honneur pour la France, vous saluez et je vous adresse l'hommage de ma respectueuse admiration.

M. Delport a été l'objet d'une manifestation de sympathie discrète, mais, dans cette discrétion, il y avait la reconnaissance pour le député ami.

Qu'il nous soit permis de féliciter M. Bergogne, l'adjoint au maire de St-Vincent-Rive-d'Or, le principal organisateur de cette manifestation patriotique.

Paris, 11 H. 22.

L'ALLEMAGNE VA-T-ELLE CAPITULER ? — De Londres : Suivant le correspondant berlinois du Daily Chronicle, sous la pression exercée par les magnats industriels allemands qui se rendent en fin compte que les Alliés sont résolus à agir, le gouvernement de Berlin serait enfin disposé à acquiescer aux conditions de l'ultimatum.

PROPOSITIONS INACCEPTABLES, CABLE L'AMÉRIQUE. — De Washington : M. Hughes, secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères, a adressé à l'Allemagne une note lui signifiant que ses propositions sont inacceptables pour les Alliés et que, par suite, le gouvernement des États-Unis ne saurait les transmettre. M. Hughes conseille aux dirigeants de Berlin de soumettre aux gouvernements alliés.

GESTE CONTRADICTOIRE. — Et cependant, de Washington, on télégraphie en donnant le renseignement comme puisé aux sources sûres, que M. Hughes, au cours d'une importante entrevue qu'il eut, hier, avec M. Jusserand, signifia à celui-ci, que les États-Unis se déclarent hostiles à toute mesure qui aurait comme résultat d'écraser l'Allemagne sur le terrain économique.

M. Hughes ayant ensuite pris connaissance des décisions du Conseil suprême, conféra longuement avec le Président Harding.

(Les Alliés n'ont jamais eu l'intention d'écraser l'Allemagne. Ils veulent la forcer à tenir ses engagements. C'est tout !)

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 2 Mai 1921.

Le marché incertain au début fait preuve d'une très grande fermeté au séance sur la nouvelle que les Alliés étaient enfin tombés d'accord au sujet de la question des réparations. En ce qui concerne les sanctions militaires, elles doivent jouer à partir du 12 mai.

Les changes sont un peu plus tendus et nos rentes françaises sont bien tenues : 3 0/0 56,55, 5 0/0 82,70, ex-coupon de 1,25, amortissable 95,25, 6 0/0 100 fr., Crédit National 462 l'ancien, le nouveau 475.

Banques fermes : la Paris 1.430, Union Parisienne 987, Lyonnais 1.499, Société Générale 748.

Navigations lourdes : Suez 6.350, Chargeurs Réunis 770, Transatlantique 502.

Cuprifères fermes notamment le Rio à 1.535.

Industrielles russes en vive avance sur achats anglais : Naphté 432, Bakou 3.210, Lianosoff 525, Platine 635, North Caucasian 72,50.

Pétrolières fermes, mais peu actives en raison de la fermeture du Stock-Exchange : Eagle 363, Shell 313, Royal Dutch 26.650, Omnium des pétroles 695 et Colombia 740, Steana recherchée à 705.

Diamantifères et mines d'or soutenues : de Beers 628, Crown mines 106, Rand mines 119, Goldfields 49.

En valeurs diverses, les Sucreries d'Égypte s'inscrivent à 818, Say ordinaire 1.407, Gafsa 755, Penarroya sur de bons achats qui escomptent une nouvelle très favorable s'élève à 1.187.

---

### VOUS qui souffrez de l'Estomac, NE DÉSESPÉREZ PLUS...

« Une eau jailli pour la guérison de vos maux... »

L'eau de la Source Saint-Martial ne compte plus les guérisons que l'on doit à ses heureux effets. Voici ce qu'écrivait un médecin :

« Mme X... de Cuzorn, âgée de 58 ans, s'aïte en juin dernier. Elle éprouve de vives douleurs dans la région épigastrique deux heures après le repas et à des vomissements alimentaires acides. Elle ne supporte pas le régime lacté institué au début de la maladie et présente une constipation rebelle... »

« Elle boit de l'eau de la Source Saint-Martial à la dose d'un verre toutes les deux heures. Cette eau calme son maïs gastrique. Au bout de trois jours on peut l'alimenter avec des purées et du jus de viande. La constipation a disparu, ainsi que les vomissements et sensations de brûlures épigastriques. »

« La malade a pu reprendre un régime plus complet. »

L'eau de la Source Saint-Martial guérit donc l'intestin malade et le rééduque rapidement par un traitement régulier.

Prix : 2 fr. 25, dans toutes les bonnes pharmacies.

Pour tous renseignements écrire : Source Saint-Martial, par Duravel (Lot). Bureau à Paris : 4, Av. de l'Opéra (16<sup>e</sup>).

---

## La 10 HP. Renault

Le Nouveau Modèle 10 HP. 1921



vale normale... 1.460  
grand empillement... 2.200

Torpédo 3 places : Prix 18.500 Fr.  
Torpédo 4 places : Prix 19.500 Fr.  
(PRIX S'ENTEND COMPTANT)

Carrosserie luxueuse. Accessoires nickelés. Coffres latéraux. Le long des marchepieds.

Le Nouveau Torpédo 10 HP. 1921 est visible et peut être essayé

---

### REPRÉSENTANT

## M. FAUGE

Mécanicien

49, Boulevard Gambetta

En face le Tribunal

---

### ETUDE de

M<sup>e</sup> Jules NIEUCEL

Gradué en Droit

Huissier audiencier

Rue du Griffoul, à Figeac

Téléph. 23

---

## VENTE aux Enchères publiques

DE 102 SACS D'AVOINES

d'un poids de 5.000 kil.

Le DIMANCHE 8 MAI 1921, à 2 HEURES DU SOIR, sur les quais de la gare des Marchandises de BAGNAC, il sera procédé d'autorité de justice, et suivant ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Figeac, par le ministère de Maître J. NIEUCEL, huissier à Figeac, à la vente aux enchères publiques de : CINQ MILLE KILOGRAMMES D'AVOINES, non réclamés dans les délais prescrits et que la Compagnie d'Orléans a été autorisée, par l'ordonnance ci-dessus, à faire vendre.

Il sera perçu 10 0/0 en sus du prix.

J. NIEUCEL.

---

### VOIES URINAIRES

Blennorrhagie, Filariose, Gonorrhée, etc.

Prostatite, Règles irrégulières, Pertes, Métrite, etc.

LABORATOIRE DES SPÉCIALITÉS (SARICOU)

29, Boulevard Sébastopol, 29, PARIS (8<sup>e</sup>)